



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL CONTINUE DE SOUTENIR ET D'ACCOMPAGNER LES PROJETS EN LOIR-ET-CHER MALGRÉ DES CONTRAINTES BUDGÉTAIRES INÉDITES

Pour la première fois, le Conseil départemental est contraint de repousser le vote de son budget au mois de mars. Maurice Leroy, ancien Ministre, Président du Conseil départemental, a réuni l'Assemblée départementale afin de voter, par anticipation et sans modification de montants, les budgets de la Dotation de Solidarité Rurale pour soutenir les petites communes rurales de moins de 2 000 habitants et les entreprises locales ainsi que les aides aux acteurs associatifs de notre département.

Des contraintes financières trop fortes. L'État a baissé de façon drastique le montant de ses dotations globales de fonctionnement aux collectivités. **Pour le Loir-et-Cher, la baisse des dotations de l'État représente 40 millions d'euros en 4 ans sur un budget de 408 millions d'euros.** À cela s'ajoutent les transferts de compétences sociales mal ou non compensés. **Depuis 2002, l'État doit ainsi 282 millions d'euros¹ au Conseil départemental de Loir-et-Cher !**

Un climat d'incertitude. Malgré l'annonce d'un plan d'aides exceptionnelles de l'État aux Départements pour compenser ces baisses de dotations et la hausse de la demande sociale, les premières solutions proposées par le Gouvernement n'apparaissent pas à la hauteur des difficultés rencontrées. Il faudra attendre mars pour en savoir plus sur ces propositions. **« D'ici là, sans connaître les perspectives financières nationales, impossible de voter un budget honnête et réaliste »** souligne Maurice Leroy.

C'est pourquoi, pour la première fois en Loir-et-Cher, l'examen du budget primitif 2016 de la collectivité est reporté au mois de mars.

« Pour autant, nous ne pouvons pas prendre les Loir-et-Chériens en otages » précise Maurice Leroy. Ce dernier a donc décidé de réunir en session l'Assemblée départementale afin que, **par anticipation et sur la base des mêmes montants que les années passées, le Conseil départemental débloque les budgets pour les associations et ceux pour la Dotation de Solidarité Rurale (DSR).**

Acteurs majeurs du lien social sur le terrain, les associations de Loir-et-Cher ne subiront pas les effets des contraintes budgétaires qui pèsent sur le Conseil départemental. De même pour la DSR qui s'est imposée, en 6 ans, comme un outil majeur du dynamisme des petites communes rurales, des entreprises locales et de leurs salariés. **La DSR a déjà permis de financer plus de 1 000 projets communaux et a généré 100 millions d'euros de travaux dans les communes rurales de Loir-et-Cher.**

« Nos territoires ruraux souffrent, ils ont plus que jamais besoin de notre soutien. En garantissant un appui financier stable et constant aux initiatives locales, notre Conseil départemental réaffirme toute sa volonté de soutenir et d'accompagner les porteurs de projets dans nos territoires ruraux. Nous n'abandonnerons jamais les Loir-et-Chériens ! » a rappelé Maurice Leroy.

¹ Allocations Individuelles de Solidarité : APA, PCH, RSA.

CONTACT PRESSE

Amélie Lataste : 06 88 04 42 52 – 02 54 58 54 60 - amelie.lataste@cg41.fr

Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher : 02 54 58 41 12